

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UNE SALLE DE GRANDANGOULEME A LA
SEMEA**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Communication
WD/ABO
Numéro : 2021-D-332

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de la salle du CONSEIL de GrandAngoulême à la SEMEA située 2 rue Bernard Lelay, CS 92221, 16022 Angoulême Cedex, pour l'organisation d'une réunion le vendredi 10 décembre 2021 de 16h à 19h.

Article 2 – La salle est mise à disposition à titre gratuit.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17 DEC. 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 17 DEC. 2021
Publié ou notifié,
Le 17 DEC. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER